

Arrêté 2026-PG-034
Arrêté portant inscription sur liste d'aptitude
Concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe
spécialité « restauration » - Session 2026

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{re} classe,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-040 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe, spécialité « restauration » - session 2026,

Vu les résultats du jury d'admission en date du 14 avril 2026,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits sur liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe, spécialité « restauration » - session 2026, les lauréats dont les noms sont portés sur l'annexe ci-jointe.

Article 2 : La validité de la présente liste est de deux ans à compter du 1^{er} mai 2026.

Article 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Le candidat, inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de gestion d'Eure-et-Loir au moins un mois avant le 1^{er} mai 2028 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 1^{er} mai 2029.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Luisant, le 20 avril 2026

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 21/04/26
et de la publication le : 22/04/26

Par délégation,
La directrice générale des services,

Gabrielle BARRETT-JACQUET

Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir
Maison des communes
9, rue Jean Perrin - 28600 Luisant
Tél. : 02 37 91 43 40 • Courriel : contact@cdg28.fr



Le Président,

Bertrand MASSOT



CENTRE DE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR

Concours d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2e CLASSE

Spécialité « Restauration »

- Session 2026 -

Inscriptions sur la LISTE D'APTITUDE

Du 1^{er} MAI 2026 au 30 AVRIL 2028

NOM - Prénom
BARROS Christine
BLOND Elodie
CARRÉ Cédric
CASTILLO Lucie
CHENE Alexandre
CHEVRIER Maud
DEBRAY Julie
ÉTIENNE Flavien
HALLIER Jérôme
LÉVÊQUE Sébastien
SARAIVA Angélique

La présente liste est arrêtée à **11 lauréats**.

